N° 3848 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 30 Décembre 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'ÉCLAIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 50 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas et à la Bourse, 10.

Téléphone

L'Avenir de Roubaix-Tourcoing commencera prochainement la publication d'un nouveau feuilleton.

LES SENTIMENTAUX

Il y a une vieille romance, un peu bête, qui se chantonne dans les théâtres de foire et dont le refrain, d'une littérature bisarre, exprime en vers de huit pieds, l'idée suivante :

Il est permis d'être sensible,
Il est permis d'avoir un cœur.
Mais, comme il mien, c'est pas possible.
Ah! quel malheur! Ah! quel malheur!

Il est évidemment possible, et même facile, d'exprimer en meilleure langue, son attendrissement, mais il est difficile d'être plus exact au point de vue des conséquences de cette sensibilité ridicule.

Nous traversons une période absurde.

Il y a quelque temps un lieutenant-colonel de l'armée française, ayant perdu la notion des probités élémentaires, se reconnaissait coupable d'avoir commis des faux et par conséquent d'être un crampon relevant du code spécial aux bandits ayant mérité le bagne.

Cet officier, supérieur par le grade, inférieur par le sens moral, s'accusa, dans un élan de franchise tardive et alors qu'il ne pouvait plus nier, cet officier, disons-nous, reconnut devant le ministre de la guerre d'alors, qu'il était un faussaire.

On le conduisit en prison et cet homme d'intelligence obtuse et d'un discernement relatif, se rendit compte tout à coup qu'il avait agi comme un misérable.

Alors, dans un élan de regret, il se suicida.

Devant cet acte, la critique se tut.

On jugea simplement que cet officier avait longtemps oublié ses devoirs, mais en même temps on lui tint compte de son acte de justicier et le silence se faisait peu à peu autour de son cercueil, lorsqu'il se produisit un fait singulier.

Sa veuve mal inspirée ou stimulée par des gens sans scrupules, imagina de protester contre certaines attaques dont feu son époux avait été, trop légitimement, hélas! l'objet.

Et voilà cette veuve qui se campe dans la pleine lumière des larges publicités, criant et protestant, absolument comme si elle était la femme d'un héros.

La voilà qui prête son voile de deuil à un cabotinage effréné. Elle se fait l'inspiratrice d'une manifestation publique. Elle agite l'opinion et dans son inconscience, permet aux ridicules et odieux antisémites dont M. Drumont est le prophète, d'ouvrir une souscription en sa faveur.

Il nous semble pourtant que la mémoire de M. Henry, lieut-nant-colonel reconnu faussaire et ayant fait l'aveu de son ou de ses crimes, gagnerait à rester dans l'ombre.

Le silence et l'oubli conviendraient tout-à-fait à ce personnage peu scrupuleux et, par suite, peu intéressant.

Par quelle aberration en est-on arrivé, dans un certain milieu, à le consacrer grand homme?

Comment peut-il se trouver des gens pour donner à ce point, dans le panneau de la fausse sensibilité?

On nous dira que Madame Henry n'est pas responsable des fautes et des crimes de son mari. On ajoutera avec un trémolo de circonstance, qu'il y a l'humble et malheureuse orphelin digne de toutes les pitiés et de toutes les commisérations.

Eh bien, c'est entendu.

Ce sont des victimes, des êtres à plaindre; il serait injuste de les unir dans la réprobation allant à leur mari et à leur père. Nous sommes d'accord.

Et nous allons plus loin.

Donnez-leur un bureau de tabac, mais de grâce, laissez-nous tranquilles avec les exploits du lieutenant-colonel Henri.

Il y a, dans les maisons centrales, des condamnés n'en ayant pas fait autant que cet officier supérieur réduit au suicide pour échapper au châtiment légal.

Personne ne songe à leur femme ou aux enfants qu'ils ont laissé sur le pavé.

Et pourtant, ceux-ci sont aussi des innocents. On peut, par esprit de charité, leur venir en aide, mais il serait tout à fait inutile et, ajoutons-le, profondément immoral, de sortir des cymbales et une grosse caisse pour proclamer leur situation intéressante.

Mme veuve Henry et son fils sont deux victimes.

C'est entendu.

Mais elles ne sont *des victimes* que par suite du nom compromis qu'elles doivent traîner dans la vie.

Cela vaut-il des apothéoses?

Cela mérite-t-il des souscriptions publiques?

Cela justifie-t-il le cabotinage politique auquel on les mêle et on les associe?

Nous posons la question à tous les hommes de bon sens et nous leur demandons instamment d'y répondre.

Qu'ils interrogent leur cœur et leur conscience et la scandaleuse souscription ouverte par la *Libre-Parole* se trouvera immédiatement close.

.·.

Un autre fait, non moins intéressant, vient de se produire.

Madame Paulmier, femme d'un député du Calvados, vient d'être acquittée par la Cour d'assises pour avoir logé quelques balles de revolver dans le ventre de notre confrère Ollivier, de la *Lanterne*.

Qu'avait fait Ollivier à Madame Paulmier?

Rien.

Elle a tiré au hasard, au petit bonheur, sur la première poitrine se présentant à elle. Et elle en est toute fière, la douce créature.

Cette caboline sanglante se vante de son exploit, le déclare superb», prend des posés et affirme que « toutes les mères de famille en auraient fait autant à sa place.»

Elle assassine un innocent et elle trouve cela magnifique. Pas un mot de regret, pas un cri de remords.

Cette femme héroïque a voulu venger son honneur compromis et celui de sa fille atteinte par ricochet.

Et comme elle a le revolver facile, pif, paf, elle tire sur le premier venu qui lui offre poliment une chaise pour s'asseoir.

En vérité, c'est un peu trop fort, et pas un esprit pondéré, jugeant sainement, ne comprendra un acquittement pur et simple, dans de pareilles conditions.

Madame Séverine faisait très justement remarquer que personne ne semblait s'appitoyer sur une autre victime, la femme de notre confrère Ollivier dont les souffrances morales durent être atroces quand on lui rapporta son mari, victime innocente des colères de madame Paulmier.

Mais madame Ollivier ne se plaignit pas et ne chercha pas à faire parade devant la galerie, du malheur qui l'atteignait.

Aussi le public ne prit point garde à cette épouse durement et injustement éprouvée.

On se contenta d'examiner l'attitude de Mme Paulmier, son allure crâne, son chapeau de circonstance, sa toilette étudiée et on dédida qu'elle avait tout à fait raison d'avoir massacré un journaliste ne lui ayant rien fait.

Eh bien une simple question :

Supposons que Mme Ollivier, indignée des brutalités criminelles de Mme Paulmier, se soit, elle aussi, armée d'un revolver et en ait envoyé les six balles dans le ventre de M. Paulmier.

Est ce qu'on aurait trouvé cela admirable?

Evidemment non.

Et pourtant, puisque la Cour d'assises de la Seine vient de décréter qu'on pouvait se faire justice soi-même, il est bien évident que Mme Ollivier, en vengeant son mari de la tentative d'assassinat commise sur lui par Mme Paulmier, n'aurait fait qu'imiter cette dernière.

Elle aurait cherché à tuer l'innocent, en vertu de l'unique raison qu'elle n'avait pas le coupable sous la main.

C'est un procédé tout-à-fait commode et c'est aussi l'unique explication de la manifestation criminelle de madame Paulmier.

Et pourtant, on acquitte cette dernière, on la félicite, on trouve son expéditif procédé tout-à-fait *select*.

Les sentimentaux qui versent un pleur sur le sort de la veuve Henry, approuvent Mme Paulmier, épouse et mère outragée, d'avoir voulu tuer Ollivier en vient Millerand alors qu'elle oubliait Turot, seul auteur responsable de l'article cause de tout le mal.

Et voilà ce que produit la sensiblerie.

Les manifestations qu'elle provoque aboutissent à la consécration de deux injustices.

C'est peut-être de la justice « fin de siècle », mais ce n'est ni de la justice vraie, ni du bon sens, ni de la logique, ni du sens moral.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Échos et Nouvelles

Jour ferié — Malgré le vote de la Chambre refusant de considérer le lendemain du 1er janvier comme jour ferié, les principaux négociants de Paris ont décidé de fermer leurs magasins lundi prochain afin de donner un peu de repos à leur personnel surmené.

.·.

Un gros lot. — Le gros lot de cent mille francs des *Bons de l'Espérance de 1900*, a été gagné par une rentière d'Henriville (Somme).

.·.

La verrerie ouvrière. — M. Charles Dupuy, président du Conseil des ministres, vient de donner l'ordre au préfet du Tarn d'approuver une délibération du Conseil municipal d'Albi allouant 10.000 francs à la Verrerie ouvrière.

D'autre part, le ministre du commerce a alloué 6,000 francs à l'usine.

.·.

Sanglier tué du haut d'un arbre. — La semaine dernière à Langlade (Gard), un chasseur a tiré un coup de fusil sur un sanglier qui s'est retourné vers lui. Le chasseur est alors monté sur un arbre et lui a envoyé une autre balle qui l'a tué. L'animal pesait 125 kilos.

L'Élection de Tourcoing ET LA PRESSE

Après l'*Impartial*, de Valenciennes, et l'*Avenir de Dunkerque*, l'organe des républicains de l'arrondissement de Douai, le *Douai républicain*, célèbre la victoire de Jules Guesde dimanche, à Tourcoing, par la République.

Voici en quels termes s'exprime notre ami Auguste Druelle :

Nous écrivions dans notre numéro du 21 courant, à propos de l'élection législative de Tourcoing :

« Dimanche prochain, le clérical Masurel, « déjà condamné par la Chambre, recevra des « électeurs de Tourcoing, la suprême flétris- « sure. »

Nous nous réjouissons d'avoir été bons prophètes.

M. Dron, en effet, a été élu avant-hier par 10.661 voix, distançant son triste concurrent de 1456 suffrages alors que, le 22 mai dernier, M. Masurel avait réuni, grâce aux manœuvres que l'on sait, 324 voix de majorité.

Cette fois, l'ur clérical n'a pu accomplir son œuvre de corruption.

Et nous ne pouvons ce que nous devons le plus admirer, du de l'énergie indomptable déployée par M. Dron, ou de la magnifique discipline montrée par les électeurs républicains de Tourcoing.

Tous ont rempli leur devoir ; ils ont droit à nos félicitations et à notre gratitude.

A propos de ce beau succès remporté de haute lutte par la démocratie du Nord, que le lecteur nous permette de jeter un coup d'œil sur le passé et de constater le rôle important que l'élection de Tourcoing a sans doute joué sur la politique générale du pays.

Si M. Masurel avait échoué le 22 mai, le vote de M. Dron, on ne l'ignore pas, eut suffi pour faire élire M. Brisson à la présidence provisoire de la Chambre, puis, bien certainement, à la présidence définitive.

Le ministère Brisson n'eut donc pas vu le jour ; peut-être même le cabinet Méline n'eut-il pas été renversé, car M. Brisson une fois élu président, il est évident que nombre de ses amis n'eussent pas mené une campagne aussi ardente contre le ministère au pouvoir.

Par suite, M. Laurenceau serait sans doute encore préfet du Nord...

Et « l'Affaire ? » Serait-elle entrée, comme aujourd'hui, dans le domaine judiciaire d'où elle n'aurait jamais dû sortir ?

Il est permis d'en douter,

Une voix ! Quelles conséquences énormes peut avoir, sur les destinées d'un pays, le vote d'un seul.

On n'a pas publié que la République ne fut votée par l'assemblée nationale, qu'à une voix de majorité. Aujourd'hui elle a conquis, pour ainsi dire, l'unanimité des citoyens.

La voix de M. Dron, s'il avait été élu le 22 mai, eut suffi pour maintenir M. Brisson à la présidence de la Chambre. Donc pas de cabinet Brisson.

Et alors que serait-il advenu ?

Bien audacieux qui prétendrait le dire.

Le hasard — ou plutôt la justice immanente, comme disait Gambetta, fait toujours bien les choses. — A. D.

.·.

Pris à parti par le journal clérical, le *Courrier du Pas de Calais*, qui lui avait reproché d'applaudir à un succès remporté par les « violents », notre confrère, l'*Avenir d'Arras*, répond de bonne encre sous ce titre : *Où sont les violents?*

Le *Courrier* estime qu'en se réjouissant de l'élection de M. Dron, « l'*Avenir* se félicite d'un « succès remporté par les violents et les ennemis « de la société. »

Ce n'est pas tout à fait cela : l'*Avenir* s'est réjoui surtout d'une victoire de l'honnêteté politique sur la corruption électorale, qui seule avait assuré au mai dernier l'éphémère succès de M. Masurel.

Mais puisqu'il plaît au *Courrier* et aussi à la *Croix* de placer la question sur un autre terrain, nous le leur retournons pour demander, à notre tour, de quel côté sont les violents.

M. Dron se présentait sur un programme républicain, un programme de liberté, de justice et de solidarité sociale. Il avait derrière lui la grande majorité des républicains, plus un certain nombre de socialistes dont nous repudions formellement certaines doctrines, mais avec qui nous sommes d'accord quand ils professent, suivant le mot de l'un d'eux, qu'on n'a pas besoin d'autre arme lorsqu'on a entre les mains cette arme toute puissante : le bulletin de vote.

De l'autre côté, derrière M. Masurel, s'était groupé tout le parti clérical, dont les journaux sont en ce moment remplis d'appels à la haine et à la force brutale; le parti des gens qui veulent « coller au mur » quiconque ne pense pas comme eux ; le parti qui, dans les listes de la *Libre Parole*, réclame l'extermination en masse de toute une catégorie de citoyens ; le parti qui a insulté à Alger le régime des coups de matraque, des magasins mis au pillage, des femmes indignement frappées : le parti enfin qui a déjà commencé à implanter en France, sous les lois Guérin et autres, ces mœurs barbares pour préparer l'avènement du Sabre qu'il appelle de tous ses vœux.

Voilà pourquoi, entr'autres raisons et au-dessus de toute autre considération, nous étions avec M. Dron contre M. Masurel : precisement en haine de ces fanatiques pour qui le *Courrier* réserve toutes ses sympathies, toute son indulgence, et qui sont les amis du Parlement, M. Taillandier, M. Adam, ces libéraux l n'ont même pas (leur vote de vendredi le prouve) le courage de désavouer.

Dites-nous maintenant de quel côté sont les violents, les ennemis de la société ? — Ch. V.

Le Pouvoir Civil et le Pouvoir Militaire

En France, en l'an de grâce 1898, sous la troisième République, sous le règne soi-disant issu de la Révolution de 1789, le pouvoir militaire met en échec le pouvoir civil — et de soi-disant républicains applaudissent. Voyez ce qui se passait dans la monarchique Angleterre sous le règne de George II, en l'an de grâce 1746.

Une Cour martiale navale avait été formée à Deptford, à bord du *Prince d'Orange*, pour juger le vice-amiral Lestock, accusé de n'avoir pas fait son devoir à la tête du détachement Toulon, le 10 février 1744, sous les ordres de l'amiral Matthews. La cour était présidée par le contre-amiral Percy Mayne ; l'un des membres qui y siégeaient était le contre-amiral John Byng qui, onze ans plus tard, devait être condamné et exécuté pour sa conduite au siège de Minorque.

Pendant que la Cour était en pleine session, le 15 mai, le président, le contre-amiral Mayne, fut arrêté en vertu d'un mandat d'amener lancé contre lui par sir John Willes, *Lord-Chief-Justice* de la Cour des Plaids Communs, et versé d'un verdict obtenu par le lieutenant d'infanterie de marine, George Fryx, contre sir Chaloner Ogle, le contre-amiral Percy Mayne et d'autres, pour cause d'emprisonnement et mauvais traitement illégal aux Indes-Occidentales à la suite d'une sentence contraire à la loi rendue contre l'impétrant par une cour martiale.

L'arrestation du président de la cour martiale de Deptford, irrita si fort ses collègues qu'ils *abandonnèrent* le service de la marine anglaise. Lord Clowes (*Royal Navy*, vol. II, p. 66) et que la loi civile doit toujours et nécessairement, l'emporter sur la loi militaire, « ils adoptèrent des résolutions où ils parlaient de *Lord-Chief-Justice des Plaids Communs avec un manque de respect outrageant. Ils transmirent ces résolutions aux hauts commissaires de l'Amirauté qui les soumirent au roi.*

Sa Majesté reçut un peu hâtivement le conseil d'exécuter sur le champ le verdict de l'enquête qui avait été indiqué à la Cour martiale : mais le roi, tout comme les hauts commissaires de l'Amirauté, avait une conception tout à fait différente de la grande *Charte qui appartenait au Lord-Chief-Justice des Plaids Communs.*

Ce magistrat, dès que les résolutions de la Cour martiale eurent été portées à sa connaissance, ordonna que chacun de ses membres fût mis en état d'arrestation. Il était sur le point de prendre de nouvelles mesures pour venger sa dignité, quand la soumission et les excuses des officiers coupables vinrent mettre un terme à cet episode.

Voilà comment les pays de liberté et de légalité entendaient, il y a plus d'un siècle et demi, la subordination du pouvoir militaire au pouvoir civil. Et, qu'on veuille bien le remarquer, les marins qui se soumettaient humblement à la souveraineté de la magistrature civile n'étaient point des officiers dont les campagnes n'étaient toutes faites en temps de paix, dont les garnisons de l'intérieur, ou qui n'avaient vu l'ennemi que sur des champs de défaite et dans les tristes loisirs de la captivité, mais ces glorieux et vaillants loups de mer qui étaient en train de conquérir à l'Angleterre son empire colonial. Le lecteur est vraiment bonin à méditer. Parmi tant de réflexions qu'elle appelle, qu'il me suffise de signaler celle-ci seule : à savoir que jamais les soldats ne font mieux leur devoir militaire que quand, comme les Hoche, les Washington, les Wellington, ils acceptent loyalement la stricte subordination de l'armée à la loi. En laissant comme nous le faisons, pour la suprématie du pouvoir civil, nous ne servons nos seigneurs la cause de la liberté, c'est nous qui sauvegardons l'intérêt même de la patrie et de la défense nationale.

Francis de PRESSENSÉ.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Au chevet de l'Espagne

La maladie de M. Sagasta et celle de M. Castelar qui arrivent en même temps, semblent épuiser les voies de prière que l'Espagne. Sans doute ces vieux patriotes se sont sentis bien douloureusement frappés par les malheurs de la patrie. Tous les hommes éclairés de l'Europe les unissent, avec l'Espagne, dans une même expression de sympathie et forment des vœux pour leur rétablissement. Les bulletins des médecins variaient du Conseil. MM. Hauotaux et Delcassé, des représentants du Conseil. MM. Charles Dupuy, Méline et Brisson ?

De Par qui la *Libre Parole* a-t-elle été informée en 1897 ?

7° Par qui l'*Intransigeant* a-t-il été informé en 1897 ?

8° M. le général de Boisdeffre n'a-t-il pas affirmé, dès les premiers jours de novembre 1897, avant la visite de son chef de cabinet à M. de Rochefort, qu'il existait des lettres de l'empereur d'Allemagne et du capitaine Dreyfus qui établis aient la trahison de ce dernier ?

9° Ces faux ont-ils été communiqués, comme croit le savoir M. Paschal Grousset, au conseil de guerre de 1894, ou ont-ils été mis seulement à sa disposition ?

10° Dans quelles conditions Lemercier-Picard est-il mort ?

Il faudra bien qu'un jour on l'autre il soit répondu à ces questions et que toute l'infamie des faussaires soit connue.

Pour les amis connus et inconnus du colonel Picquart

Le romancier Armand Charpentier nous adresse la lettre suivante que nous insérons bien volontiers :

Mon cher confrère,

L'année 1898 et l'esprit de M. Rochefort touchent à leur fin ; mais il ne semble pas en être de même de la détention préventive (?) du héroïque colonel Picquart. Il serait bon qu'à l'occasion du 1er janvier nous les amis de la justice et de la vérité adressassent à ce grand citoyen, par télégramme, par lettre ou par carte, leurs témoignages d'admiration. Si tel est votre avis, veuillez donner à ces lignes la publicité de votre journal et inviter M. le ministre des postes et télégraphes à doubler pendant quelques jours le nombre des facteurs qui desservent la forteresse du Cherche-Midi.

Agréez, etc.

ARMAND CHARPENTIER.

Pour la Veuve du Faussaire

La souscription de la *Libre Parole* atteint 147.976 fr. 80. Signalons parmi les souscripteurs :

Comte André de Gouzy — Comte A. Le Marois — Comte de Vanssela — Baronne Girod de Montfalcon — Perrot de Chaumeux — Vicomte de Rivaud — Baron de Boisrio — Comte de Bunchamps — Comte de Boissé, etc.

Continuation des aménités envoyées par les souscripteurs :

Une Française qui voudrait faire un pâté avec la bidache à Reinach pour empoisonner tous les jouires.

Pour Félix Faure quand il aura tué autant de jouires que de lapins.

Trois antidreyfusards qui, le jour du chambardement iront chercher les grains des Pressensé, Louw, Bard, Masure, Reinach, etc.

Au colonel Henry. A quand la statue, noble victime du devoir ?

Louw, Bard et Manau.

A bas les Juifs! Pour acheter la corde qui les pendra.

Y aura-t-il encore des gens de bonne foi pour s'étonner qu'on ait pu condamner Dreyfus simplement parce qu'il était juif.

Procès de presse

Paris, 28 décembre. — Le procès en diffamation *Judet contre Zola* a été remis à huitaine.

Dans le procès Vervoort, directeur du *Jour*, contre Laurent Tailhade, ce dernier a été condamné à 200 fr. d'amende et 3,000 fr. de dommages-intérêts pour l'article paru dans l'*Aurore* et à une peine identique pour l'article des *Droits de l'Homme*.

Les Correspondants Anglais

On peut se faire une idée des nouvelles que les correspondants de Paris envoient à certains journaux de Londres par la dépêche suivante publiée dans le *Weekly Sun*, sous le titre :

L'AFFAIRE DREYFUS

A la Cour de cassation

Paris, 28 décembre. — La chambre criminelle de la Cour de cassation a repris aujourd'hui son enquête sur l'affaire Dreyfus. Elle a entendu M. Casimir-Périer, ancien président de la République, et M. Barthou, ancien ministre.

D'après les informations que nous avons recueillies, la nouvelle du retour en France de Dreyfus, donnée par le journal du matin, est absolument inexacte.

L'incident Bard-Quesnay de Beaurepaire

Paris, 28 décembre. — Nous croyons savoir, dit le *Temps*, que M. Lebret, garde des sceaux, s'est préoccupé des polémiques soulevées par l'incident Bard Quesnay de Beaurepaire, qu'il a demandé à être renseigné sur la nature de cet incident, aussi que sur sa portée exacte.

Paris, 28 décembre. — M. Milleroye a avisé le garde des sceaux qu'il le questionnerait à la rentrée « sur les irrégularités commises dans la procédure suivie à la révision devant la chambre criminelle, et aussi pour réclamer des mesures à prendre contre certain magistrat oublieux de ses devoirs. »

La *Patrie*, le journal dirigé par le dit M. Milleroye, annonce que MM Firmin Faure et Brache interpelleront sur le même sujet.

On sait qu'il s'agit de l'incident Bard-Picquart sur lequel nous nous sommes déjà expliqués.

Le dossier secret

L'*Agence nationale* communique la note suivante :

« Le ministre de la guerre dément d'une façon formelle l'information qui a été donnée par certains journaux du soir suivant laquelle le dossier secret aurait déjà été communiqué à la Cour de cassation.

» Le dossier sera communiqué à la chambre criminelle par fractions. Le rapporteur général, qui aura à résumer la procédure de revision, ne fera pas allusion au dossier secret dans son rapport, et Me Mornard, dans sa plaidoirie, le passera également sous silence ».

Série de questions

Dans le *Siècle*, M. Joseph Reinach établit d'une façon indubitable, par des citations d'articles, que ce sont seuls les journaux de l'état-major qui ont affirmé l'existence de la fausse lettre de l'empereur d'Allemagne.

Notre confrère pose ensuite les questions suivantes :

1° Qui a fabriqué les faux ?

2° Par qui ont-ils été remis au ministère de la guerre et au ministère des affaires étrangères ?

3° A quelle époque ?

4° Ont-ils été portés à la connaissance des ministres successifs de la guerre, MM. le général Mercier, le général Billot, Cavignac, le général Zurlinden, le général Chanoine, de Freycinet ?

5° Ont-ils été connus des ministres successifs des affaires étrangères, MM. Hanotaux et Delcassé ; des ministres du Conseil, MM. Charles Dupuy, Méline et Brisson ?

6° Par qui la *Libre Parole* a-t-elle été informée en 1894 ?

7° Par qui l'*Intransigeant* a-t-il été informé en 1897 ?

8° M. le général de Boisdeffre n'a-t-il pas affirmé, dès les premiers jours de novembre 1897, avant la visite de son chef de cabinet à M. de Rochefort, qu'il existait des lettres de l'empereur d'Allemagne et du capitaine Dreyfus qui établis aient la trahison de ce dernier ?

9° Ces faux ont-ils été communiqués, comme croit le savoir M. Paschal Grousset, au conseil de guerre de 1894, ou ont-ils été mis seulement à sa disposition ?

10° Dans quelles conditions Lemercier-Picard est-il mort ?

Il faudra bien qu'un jour ou l'autre il soit répondu à ces questions et que toute l'infamie des faussaires soit connue.

Pour les amis connus et inconnus du colonel Picquart

Un *Coup d'État militaire ; importantes nouvelles de Paris ; exécution sommaire pour cette année.*

Paris, samedi nuit.

« Ceux qui ont suivi ici les derniers incidents attendaient d'heure des nouvelles concernant le coup d'État militaire depuis longtemps prévu. Je tiens aujourd'hui d'une autorité absolument irrécusable que le « coup » militaire est arrêté pour mercredi prochain. Les détails sont tenus entièrement secrets et l'existence du complot n'est connu que d'un nombre de personnes très limité ».

Le *Sunday Times* disait d'autre part, hier, dans un article intitulé : « La République en danger », qu'un homme politique anglais des plus influents, qui justement revient de France, aurait dit que la République n'a plus guère *maintenant qu'un mois à vivre.*

Ces nouvelles extraordinaires sont accueillies avec crédulité et causent une réelle émotion.

On m'a cité des banquiers de la Cité qui ont rouvert ces jours derniers des pourparlers pour des affaires françaises qu'ils étaient sur le point de conclure, en donnant pour raison que la France était à la veille d'une révolution.

Rochefort en Algérie

Alger, 28 décembre. — Suivant une information publiée par le *Télégramme*, M. Max Régis rentrerait à Alger vers le 20 janvier prochain. Il serait accompagné de M. Henri Rochefort. Le but du voyage du dernier serait de faire des conférences pour ramener l'agitation et créer au gouvernement de nouvelles difficultés.

Au reçu de cette dépêche, il nous a paru intéressant d'en vérifier l'exactitude dans l'entourage de M. Rochefort.

Un rédacteur de l'*Agence Nationale* a vu cet effet le secrétaire de la rédaction de l'*Intransigeant* qui a bien voulu lui donner les renseignements suivants :

« M. Rochefort a été, en effet, pressenti par M. Max Régis, au sujet de l'organisation d'une tournée de conférences en Algérie.

Le rédacteur en chef de l'*Intransigeant* n'est pas moins opposé, en principe à cette proposition, mais rien de définitif n'a été encore arrêté. Au cas où les pourparlers aboutiraient, M. Henri Rochefort serait accompagné de M. Pozzion. »

LA TEMPÊTE

Douvres, 28 décembre. — Hier, la tempête a empêché les bateaux de Belgique et de France de sortir dans le port.

Quatre paquebots sont restés en rade sans pouvoir aborder.

Folkestone, 28 décembre. — Le paquebot de Boulogne n'a pu aborder, hier, à Folkestone. Il a dû regagner Boulogne.

Londres, 28 décembre. — Le vent a soufflé en tempête pendant toute la nuit et pendant toute la journée d'hier.

Plusieurs personnes ont été blessées par la chute de toitures vitrées ou d'échafaudages. Dans le parc de Greenwich plusieurs arbres ont été déracinés ; un autre parc a également beaucoup souffert.

On signale des inondations un peu partout.

Sur la Tamise, plusieurs bateaux ont rompu leurs amarres et ont subi des avaries.

A Kingston, on remorquait a sombré.

En mer, plusieurs navires ayant de grosses avaries, ont dû être remorqués.

Un vapeur anglais ayant eu une collision avec un remorqueur a sombré dans la Méditerranée.

A Kilbee, la foudre a tué un gardien du sémaphore.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

La France et le Siam

Paris, 28 décembre. — Nous avons reproduit, l'autre jour une nouvelle du *New York Herald* parlant d'une agression siamoise dans la zone de 25 kilomètres interdite aux forces siamoises ; nous avons mentionné également le démenti que la légation siamoise opposait à cette nouvelle. Le *New York Herald* maintient aujourd'hui l'exactitude de son information, et publie la dépêche suivante de Hanoï *réd Malle*, à la date de mardi :

» La nouvelle de l'invasion de la zone neutre par les Siamois est exacte. M. Macey, le commissaire français, a fait des représentations aux *mandarins, qui n'y ont* fait aucune attention et ont refusé d'évacuer la zone neutre.

» Les actes d'agression de la part des troupes siamoises sont nombreux. Un officier et un personne de tué ni de blessé du côté des Français, les dommages étant entièrement de nature matérielle. »

LA BELGIQUE

Violent incendie à Bruxelles

Bruxelles, 28 décembre. — Un violent incendie a détruit cette nuit dernière le Bazar St-Nicolas, rue Neuve.

Un domestique et un enfant trouvés asphyxiés dans une chambre ont pu être rappelés à la vie.

Les dégâts sont évalués à cinquante mille francs.

Dernière Heure

« Mlle Moranet » au Gymnase

Le théâtre du Gymnase a donné ce soir la première représentation de la *Mademoiselle Moranet*, comedie en quatre acte de M. Louis Legendre.

Cette pièce commence par une sorte de chantage. Le banquier Moranet reçoit la visite d'un journaliste, fils d'un entrepreneur ruiné par lui, qui le menace de dévoiler dans un article son indigne conduite s'il ne lui rembourse pas l'argent volé à son père. Moranet refuse et le journaliste, pour se venger, remet l'article à Mlle Moranet, la propre fille du banquier. Celle-ci, qui vient de rencontrer chez de Chandenneuve, gentilhomme ruiné, apprend ainsi l'origine impure de la fortune de son père. Comme elle a des idées chevaleresques, elle veut que son mari rembourse au lieu de l'argent. Celui-ci refusant, elle le quitte puis essaie de se tuer. Le mari, touché, accepte un emploi et finalement refuse à sa belle-mère la succession de M. Moranet qui vient de mourir. Il y a dans cette comédie deux actes superbes, les premiers ; les deux derniers existent quelque peu refroidi ; l'embouchure des deux tours. La pièce est d'ailleurs bien écrite ; elle a